



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLEDIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
Direction du Développement ÉconomiqueAffaire suivie par : Christine URIBARRI
christine.uribarri@grandparisgrandest.fr
Tél : 01 41 70 30 01Noisy-le-Grand, le **20 MARS 2023**Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Depuis l'année 2022, la crise de l'énergie et l'augmentation des matières premières grèvent particulièrement la situation des entreprises.

Cette pression sur les acteurs économiques s'accroît encore davantage depuis le début de l'année et les perspectives montrent qu'elle risque encore de s'amplifier dans les prochains mois.

Dans ce contexte, l'État a élargi et amplifié les mesures d'accompagnement en 2023 en faveur des artisans, des commerçants, des TPE et des PME afin que leur facture soit minorée dans un contexte inflationniste qui les met en difficulté.

Les mesures destinées plus particulièrement aux TPE et aux PME sont les suivantes :

- **les TPE** (moins de 10 salariés et chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros) :
 - **ayant un compteur électrique avec une puissance inférieure ou égale à 36 KVa**, bénéficient du bouclier tarifaire qu'ils aient une offre au tarif réglementé de vente ou une offre de marché.
 - **ayant un compteur avec une puissance supérieure à 36 KVa**, bénéficient de l'amortisseur électrique.

Ces dispositifs garantissent un prix moyen annuel plafonné à 280 €/MWh HT.

- **les PME** (moins de 250 salariés et un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros ou un bilan de moins de 43M€) bénéficient de l'amortisseur électrique **quelle que soit la puissance du compteur d'électricité**.

Cette aide est intégrée directement sur la facture d'électricité.

Afin de bénéficier de ces aides, il est nécessaire pour l'entreprise d'adresser à son fournisseur d'électricité une attestation sur l'honneur avant le 31 mars 2023.

Le modèle d'attestation, les modalités d'envoi et autres informations utiles sont disponibles sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/dispositifs-amortisseur-electricite-et-bouclier-tarifaire>

En plus de l'amortisseur électricité, **un guichet d'aide gaz électricité s'adresse aux TPE/PME** dont les factures d'énergie ont augmenté de plus de 50% par rapport à la même période en 2021 et qui représentent plus de 3% de leur chiffre d'affaires.

Les informations utiles sont disponibles sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/aide-gaz-electricite>

En cas de besoin d'assistance, les entreprises peuvent solliciter Madame Laurence RICHARD, Conseillère départementale à la sortie de crise à la Direction Départementale des Finances Publiques de la Seine-Saint-Denis au 01 88 50 95 17 / codefi.ccsf93@dgfip.finances.gouv.fr.

Les services de la Direction du développement économique de Grand Paris grand Est se tiennent à la disposition des TPE/PME de votre commune pour les accompagner dans leurs démarches auprès de l'administration fiscale.

Compte tenu du délai fixé au 31 mars 2023 et de l'impact sur les entreprises de la conjoncture actuelle, j'ai souhaité vous rappeler l'ensemble de ces soutiens et de ces accompagnements à destination des TPE/PME, commerçants et artisans de votre commune afin que vous puissiez également le relayer sur vos supports d'information.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Vice-Président
En charge du Développement Economique,**



The image shows a circular official seal of the Grand Paris Grand Est (Seine-Saint-Denis) with a handwritten signature in blue ink over it. The seal contains the text 'Etablissement Public Intercommunal' at the top, 'Grand Paris Grand Est (Seine-Saint-Denis)' at the bottom, and 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' in the center. The signature is a cursive script that appears to read 'Jean-Michel Genestier'.

**Jean-Michel GENESTIER
Maire du Raincy**